

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 26 août 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue à huis clos et par vidéoconférence, le **mercredi vingt-sixième jour du mois d'août deux mille vingt (2020)**, à 16h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Béland, maire suppléant. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint étaient également présents.

237-08-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par Madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

238-08-20 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET DE LA PROMENADE FLUVIALE DU GRAND MONTRÉAL

CONSIDÉRANT l'entente entre la CMM et la Ville de Sainte-Catherine concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et les plans et devis d'une promenade fluviale sur la digue du canal de la Rive-Sud de la Voie maritime du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent assure l'administration et la gestion de la digue du canal de la Rive-Sud de la Voie maritime;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente encadrant la démarche entre la Ville et Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'un processus de demande d'offres de prix (DOP20SFA424), dans le cadre d'un octroi de contrat de gré à gré, a été lancé le 31 juillet 2020, pour que la Ville puisse retenir les services d'un consultant en environnement. Ce contrat a pour but de réaliser une caractérisation écologique du site et autres expertises dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Promenade fluviale du Grand Montréal.

CONSIDÉRANT la recommandation par M. Clément Demers consultant et par Mme Isabelle Saucier de la CMM considérant les méthodes de travail et les prix soumis.

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par Madame la conseillère Isabelle Morin, d'octroyer un contrat de gré à gré, à T2 Environnement inc. au montant de 52 405,60 \$ toutes taxes incluses, selon les modalités de la demande d'offre de prix (DOP20SFA424). Les coûts de ce contrat seront remboursés à la ville par la CMM.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

239-08-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau, et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h08.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier